

BIKE PARK DE LA PLANEZE

Accès :

Le Bike Park est situé à Coltines, sur la Planèze.

Depuis Saint-Flour : Par la D926, tourner à droite à Luc d'Ussel en direction de Coltines.

A Coltines, prendre la direction ZA et suivre les Panneaux d'indications.

De Murat, par la D926, à Meymargues, prendre à gauche direction Coltines par la D31.

Règlement : CASQUE DE PROTECTION OBLIGATOIRE

LES GANTS ET UNE TENUE ADAPTEE SONT FORTEMENT RECOMMANDES.



Le terrain de Trial pour Vélo Tout Terrain (Bike Park de la Planèze) est interdit à tout véhicule motorisé.

Le Bike Park est libre d'accès et gratuit. Néanmoins, les pratiquants ne tiendront pas pour responsable la commune de Coltines ou la Communauté de Communes de la Planèze, en cas d'accident.

Le Trial VTT sur le Bike Park se pratique sous la propre responsabilité des utilisateurs.

Les enfants sont sous la responsabilité des parents.

La commune de Coltines et la CC Planèze déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

Les utilisateurs sont priés de respecter le matériel et les modules mis en place.

Il est interdit de modifier le terrain.

MERCI de respecter les plantations réalisées par le Lycée agricole Louis Mallet.



Objectifs :

Le Bike Park a été mis en place par la communauté de communes de la Planèze et réalisé par des moniteurs VTT diplômés d'Etat.

Les moniteurs ont reproduit sur ce terrain tous les outils pour se perfectionner en VTT et travailler tous les fondamentaux du VTT : Equilibre, Trajectoire, Propulsion et Franchissement.

Vous trouverez donc ici l'outil parfait pour vous "familiariser" avec la discipline avant des sorties plus longues sur l'Espace VTT FFC de la Planèze.

Plus d'infos : www.planeze.fr

www.veloclubdelaplaneze.fr

Photo de Couverture : Thomas DIAZ,
Passage du Biker 1, été 2011



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural:
l'Europe investit dans les zones rurales

